ANNEXE 5

DES REGLEMENTS GENERAUX

Règlements des compétitions Seniors

Saison 2019 - 2020

SOMMAIRE

TITRE I - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE TAHITI 3

Article 1 - Organisation des championnats 3
A – CHAMPIONNAT LIGUE 1 VINI 3
B – CHAMPIONNAT LIGUE 2 3

TITRE III- ORGANISATION DE LA COUPE DE POLYNESIE 4

Article 2 .Généralités 4
A. COMITE ORGANISATEUR 4
B. CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION 4
C. LES CLUBS QUALIFIES 4
D. COMPOSITION DES DELEGATIONS OFFICIELLES 4
E. FORMAT DE LA COMPETITION 4
3. Qualification pour la Coupe de France 5
4. Participation financière de la FTF 5
a. Transport aérien 5
b. Transport terrestre 5
c. Transport maritime 5
d. Hébergement 5
e. Restauration 6
f. Billetterie 6
g. Buvette 6
h. Désignation des stades 6

TITRE IV- ORGANISATION DE LA COUPE ELITE 6
A. LES CLUBS QUALIFIES 6
B. COMPOSITION DES EQUIPES 6
C. FORMAT DE LA COMPETITION 6

TITRE V- ORGANISATION DE LA COUPE LIGUE 2 7
A. LES CLUBS QUALIFIES 7
B. COMPOSITION DES EQUIPES 7
C. FORMAT DE LA COMPETITION 7

TITRE I - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE TAHITI

Article 1 - Organisation des championnats

Pour les compétitions de la catégorie senior, les groupements sportifs sont répartis en sept groupes distincts :

1 – Le championnat Ligue 1 VINI

2 – Le championnat Ligue 2

3 – Le championnat Espoirs

4 – Le championnat « entreprises »

5 – Le championnat Futsal

6 – Le championnat Beach Soccer

7 – Le championnat « féminin »

▪ Les règlements des championnats Espoirs, Beach Soccer, Féminin et « entreprises » seront définis après les réunions avec les dirigeants des équipes engagées et ce avant le démarrage des compétitions.

A – CHAMPIONNAT LIGUE 1 VINI

Voir le format de la compétition à l'annexe 3

B – CHAMPIONNAT LIGUE 2

Format de compétition :

- Il se décompose en deux phases disputées par les 9 équipes.
- Un classement final est défini à l'issue de la phase 2 suivant l'article 47 des règlements généraux de la FTF.
- L'équipe classée à la première place monte en Ligue 1 VINI lors de la saison 2020-2021
- L'équipe classée à la 2ème place jouera un match de barrage contre le 9ème de la Ligue 1 VINI.
- Dans le cas où l'AS Tiare Tahiti termine dernier du championnat, un match d'appui sera organisé entre le champion de Moorea et le 2ème de la Ligue 2 de la saison 2019-2020
- Le vainqueur jouera le match de barrage contre le 9ème de la Ligue 1 VINI.
- Le vainqueur du match de barrage jouera en ligue 1 VINI lors de la saison 2020-2021

TITRE III- ORGANISATION DE LA COUPE DE POLYNESIE

Article 2 .Généralités

A. COMITE ORGANISATEUR

Le calendrier (lieux et horaires) et l'organisation (arbitrage, délégués officiels, caisses, sécurité) des rencontres de la Coupe de Polynésie sont définis par la Fédération.

B. CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION

1. Tout groupement sportif ne disposant pas d'un arbitre accrédité par la FTF/CFA de la saison *précédente* ne peut participer à la Coupe de Polynésie de la saison en cours.

2. Tout groupement sportif dont au moins une équipe jeune est déclarée forfait général ou n'ayant pas engagé d'équipes jeunes obligatoires au cours de la saison 2019-2020 ne pourra pas participer à la Coupe de Polynésie de la saison 2020-2021.

3. Tout groupement sportif ne disposant pas d'au moins 1 éducateur diplômé, certifié et en activité de la saison 2019-2020 ne pourra pas participer à la Coupe de Polynésie 2020-2021

3. En cas de défection d'un groupement sportif il appartiendra à la FTF de prendre la décision de le remplacer ou pas.

C. LES CLUBS QUALIFIES

Sont éligibles à la Coupe de Polynésie :

- les clubs de Ligue 1 VINI
- les clubs de Ligue 2
- les clubs de Moorea
- Un club des Marquises
- Un club des ISLV

La FTF se réserve le droit d'inviter d'autres équipes.

D. COMPOSITION DES DELEGATIONS OFFICIELLES

Une délégation est composée au maximum de 23 personnes (16 joueurs et 7 officiels).

E. FORMAT DE LA COMPETITION

La Coupe de Polynésie se joue par élimination directe.

1. Le tirage au sort :

a. Toutes les équipes participantes seront placées dans un unique pot.

b. Un tirage au sort intégral déterminera l'ordre des matchs du 1er tour jusqu'aux demi-finales.

c. Le représentant des Marquises et celui des ISLV entreront en lice à partir du 2ème tour.

2. La durée des matchs:

2 périodes de 45 minutes

1er et 2ème tour : En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, la qualification se jouera aux tirs au but.

A partir des quarts de finale : En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, une prolongation de 2 périodes de quinze minutes devra être jouée. En cas d'égalité persistante, la qualification se jouera aux tirs aux buts.

Le gagnant de la finale sera déclaré vainqueur de la Coupe de Polynésie.

Qualification pour la Coupe de France

Conformément à l'article 52 des règlements généraux, le club vainqueur de la Coupe de Polynésie participera au 7ème tour de la Coupe de France.

3. Participation financière de la FTF

La FTF prend en charge l'ensemble des dépenses liées à la Coupe de Polynésie

a. Transport aérien

Les billets d'avion des clubs des îles invités par la FTF qualifiés à la Coupe de Polynésie seront pris en charge à concurrence de dix-huit 18 personnes (16 joueurs et 2 officiels) par groupement sportif.

b. Transport terrestre

A Tahiti, la FTF mettra gratuitement ses bus à la disposition des clubs groupements sportifs des îles (Moorea, ISLV et Marquises).

La ligue de Moorea prendra en charge le transport terrestre des équipes visiteuses en utilisant les recettes des entrées.

c. Transport maritime

Les frais de transport maritime entre Tahiti et Moorea seront pris en charge par la FTF à raison de vingt tickets aller et retour par groupement sportif.

d. Hébergement

A Tahiti, le centre technique peut accueillir une équipe.

Les délégations des ISLV et des Marquises y seront accueillies en priorité, à titre gratuit.

Celles de Moorea y accèderont également à titre gratuit et dès lors que les locaux ne seront pas occupés par les clubs champions des ligues des ISLV et des Marquises.

e. Restauration

Tous les frais de restauration sont à la charge des clubs.

f. Billetterie

Les recettes de billetterie sont versées à la FTF.

g. Buvette

Hors des stades de PATER et FAUTAUA, les recettes de la buvette sont versées aux clubs d'accueil qui prennent à leur charge les frais d'organisation fixés à 9.000 XPF par match pour le trio d'arbitres, 1.000 XPF pour le 4ème arbitre et 20.000 XPF pour les prestations d'un minimum de quatre (4) agents de sécurité dans le stade, pour un maximum de deux (2) matchs.

h. Désignation des stades

La FTF désignera les lieux, les dates et heures des rencontres.

TITRE IV- ORGANISATION DE LA COUPE ELITE

A. LES CLUBS QUALIFIES

Les huit premiers de la Ligue 1 VINI à l'issue du championnat sont qualifiés pour la Coupe Elite

B. COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe est composée au maximum de 23 personnes (16 joueurs et 7 officiels).

C. FORMAT DE LA COMPETITION

La Coupe de Elite se joue par élimination directe.

1. Le tirage au sort :

Toutes les équipes participantes seront placées dans un unique pot.
Un tirage au sort intégral déterminera l'ordre des matchs du 1er tour jusqu'aux demi-finales.

2. La durée des matchs:

2 périodes de 45 minutes

En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, une prolongation de 2 périodes de quinze minutes devra être jouée. En cas d'égalité persistante, la qualification se jouera aux tirs aux buts.

Le gagnant de la finale sera déclaré vainqueur de la Coupe de Polynésie

3. Récompenses

La FTF offre 1 tenue complète, 2 jeux de 10 chasubles, 20 ballons, 1 kit de coupelles, 2 échelles de motricité au vainqueur et 1 tenue complète pour le finaliste.

TITRE V- ORGANISATION DE LA COUPE LIGUE 2

A. LES CLUBS QUALIFIES

Toutes les équipes participantes au championnat de Ligue 2 sont qualifiées pour la Coupe Ligue 2

B. COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe est composée au maximum de 23 personnes (16 joueurs et 7 officiels).

C. FORMAT DE LA COMPETITION

La Coupe de Elite se joue par élimination directe.

1. Le tirage au sort :

Toutes les équipes participantes seront placées dans un unique pot.
Un tirage au sort intégral déterminera l'ordre des matchs du 1er tour jusqu'aux demi-finales.

2. La durée des matchs:

2 périodes de 45 minutes

En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, une prolongation de 2 périodes de quinze minutes devra être jouée. En cas d'égalité persistante, la qualification se jouera aux tirs aux buts.

Le gagnant de la finale sera déclaré vainqueur de la Coupe de Ligue 2

3. Récompenses

La FTF remet 1 tenue complète, 2 jeux de 10 chasubles et 20 ballons au vainqueur et 1 tenue complète au finaliste.

Le présent règlement a été approuvé lors du Comité Exécutif du 14 septembre 2019.

La Secrétaire Générale **Le Président**

F.T.F. Tahiti

Angéla TAIARUI **Thierry ARIIOTIMA**